



## 9 mois après le deuxième tour des dernières élections municipales, l'association parisienne Tous

9 mois après le deuxième tour des dernières élections municipales, l'association parisienne Tous Contribuables vient semer le trouble, après avoir passé au crible la gestion financière de l'année 2019 de l'ensemble des municipalités françaises et auxquelles elle a attribué une note sur 20. Sa méthode d'évaluation suit le raisonnement selon lequel « plus une municipalité est dépensière comparativement à la médiane des dépenses de fonctionnement par habitant engagées par les communes de même taille, plus sa note est faible (voir ci-contre le détail de l'analyse) ».

Pour le Comminges, les 2/20 viennent sèchement juger la performance en la matière des communes de Boulogne-sur-Gesse, Aspet, L'Isle-en-Dodon, Bousens, Gourdan-Polignan, Saint-Béat, Martres-Tolosane, Loures-Barousse, Bagnères-de-Luchon et Salies-du-Salat. Cette dernière est la localité ayant le plus gros taux de dépenses de fonctionnement par administré (1650 €), soit une différence de 994 euros par rapport au coût médian par résident pour les communes de même population. Mettant en parallèle les notes de ses homologues, Michel Oliva, maire de Cazères depuis mars 2014, avec le 8/20 qu'il obtient s'estime être un « bon élève ». Pour l'année 2019, ses 4997 contribuables ont supporté chacun 835€ de charges de fonctionnement, contre 781€ en moyenne au sein de communes ayant le même nombre d'autochtones.

Mais Michel Oliva se méfie tout de même des chiffres. « Les seuls auxquels je me fie sont ceux que je présente aux banques qui nous soutiennent. Nos dépenses et recettes sont équilibrées et nous dégageons des marges nettes et brutes qui permettent d'investir depuis deux ans. Tous les bâtiments sont neufs, et ils en avaient besoin ».

« Une comparaison fallacieuse »

Mais à cette exception près, cet « Argus des communes » mécontente plus qu'il ne réjouit les édiles. La plupart de ceux contactés fustigent une méthodologie « fallacieuse, déconnectée des spécificités des territoires ».

« Ces classements m'énervent. On cherche à comparer ce qui est incomparable. Par exemple une commune identique à la mienne, située près de Toulouse n'a pas besoin d'investir autant que moi. Le villageois prend sa voiture et peut trouver le service dont il a besoin en sortant des limites de sa municipalité », rage Eric Miquel, premier magistrat de Montréjeau qui obtient lui aussi un 2/20. Si le montant de ses frais

de fonctionnement par habitant se chiffre à 990 € en 2019, soit 334 € de plus que la médiane des cités de même taille, le détail des données révèle pourtant une atténuation de ce même taux sur les deux années précédentes. « L'on ne dépense pas plus que ce que l'on a pour rendre des services aux Montréjeaulais et à des personnes qui habitent aussi au-delà de la limite géographique de mes pouvoirs ».

Des charges de centralité qu'assument aussi les principales agglomérations, à l'image de Saint-Gaudens, qui se voit attribuer un 8/20. « En tant que capitale du Comminges, nous assumons aussi énormément de prestations pour porter des services et des équipements qui profitent à la périphérie », explique Jean-Yves Duclos. Avec 1116 € supportés par Saint-Gaudinois en charge de fonctionnement contre 1110 € en moyenne pour des villes de 12 000 habitants, la notation est là encore sévère. D'autant plus que la ville sous-préfecture a fait de gros efforts pour réduire ce type de budget. « Depuis 2013, il a baissé de 4 millions d'euros ». Un allègement drastique induit par la modération des effectifs d'agents municipaux, passés de 300 à 165 depuis sa prise de fonction. « Cela induira encore une déduction de 40 € par habitant l'année prochaine. À l'heure actuelle, les dépenses sont optimisées, et il sera difficile de les diminuer encore », poursuit-il.

Jean-Michel Losego, édile d'Aurignac depuis avril 2010, côté à 8/20 par l'association pour un montant de 667 € de dépenses par habitant (contre les 549€ médian pour les communes comparables), rappelle notamment les incidences du transfert de compétences étatiques vers les mairies et la fusion des communautés. « Me concernant nos dépenses sont maîtrisées, mais elles sont dépendantes d'autres facteurs depuis que l'État a supprimé des services que nous devons désormais prendre en charge, tel que par exemple le service du droit des sols. D'autre part, depuis 2017 plusieurs coûts ont été renvoyés vers les communes avec comme seul choix pour elles de soit maintenir le même niveau de services à la population en payant plus cher, soit supprimer les services ».

Côté « bons élèves » ce sont surtout des villages de très petite taille qui figurent en bonne place : Poubeau, 120 habitants avec un 16/20, Labarthe-Rivière, 1452 habitants qui obtient la note de 15/20 et Villeneuve-Rivière 1857 habitants, qui se voit attribuer un 17/20. Pour Emilie Subra, à sa tête depuis avril 2016, ce bon résultat « à prendre avec des pincettes », est le fruit « d'un travail rigoureux et important de gestion des coûts de fonctionnement, tout en veillant à maintenir un programme dynamique en matière d'investissements ».

Ioan Bessières